

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 734

présenté par

Mme Batho, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

à l'amendement n° 722 du Gouvernement

ARTICLE 9 A

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les modalités »,

les mots :

« l'organisation duale actuelle de la sûreté nucléaire séparant la décision de l'expertise et interroge
l'opportunité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.